



PRESENTATION DU RESEAU NATIONAL FARMADA

Juillet 2024, Thiès

HISTORIQUE DU RÉSEAU

1. Pourquoi, quand et comment est né le réseau ?

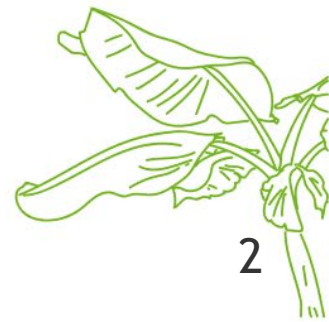
LA FAR A MADAGASCAR

• **Agriculture : un secteur important dans l'économie nationale... mais de plus en plus de difficulté pour assumer ses fonctions**

• *De multiples défis :*

- **Des cohortes de jeunes sans qualification qui arrivent sur le marché de l'emploi et pratiquent par défaut des métiers agricoles**
- **Une baisse des compétences des formateurs**
- **Faible technicité des producteurs**
- **Faible productivité des exploitations agricoles**

- **Mauvaise performance du secteur agricole**
- **Pauvreté en milieu rural**





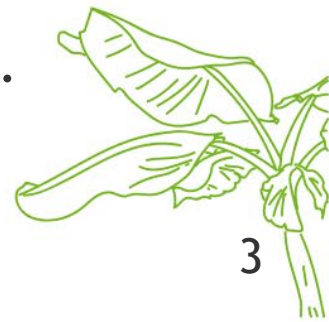
HISTORIQUE DU RÉSEAU

1. Pourquoi, quand et comment est né le réseau ?

Regain d'intérêts pour la FAR

- Nécessité d'investir dans le capital humain
- Nécessité d'améliorer la qualité de la FAR .
 - formation professionnelle des jeunes ruraux ;
 - Formation des agriculteurs en activité ;
 - formation des formateurs, des techniciens, etc.

→ **SNFAR**

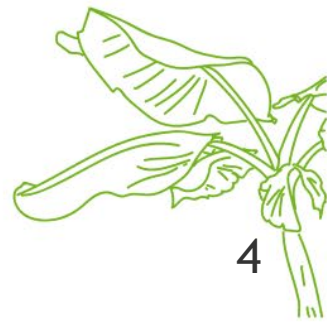


HISTORIQUE DU RÉSEAU

1. Pourquoi, quand et comment est né le réseau ?

FARMADA

- Créé en 2010 par une dizaine de structures engagées dans le développement de compétences et l'insertion professionnelle de jeunes.
- Constituant à l'origine une plateforme d'échange et de concertation entre ses membres
- Permettant d'unir et de porter leur voix dans le cadre du processus d'élaboration de la SNFAR.



SES MISSIONS

Missions



- ✓ Force de proposition pour l'amélioration de l'environnement de la FAR
- ✓ Cadre de partage, de mutualisation des compétences



En 2026

FARMADA rayonne dans les 23 Régions. Crédible et leader dans la mise en œuvre de la rénovation, il contribue au changement concerté des stratégies liées à la FAR.

Valeurs



- ✓ Intégrité
- ✓ Participation
- ✓ GAR

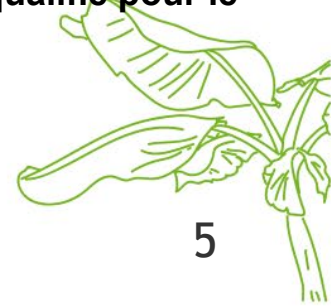
Axes stratégiques

- ✓ Gouvernance efficace
- ✓ Services adaptés aux différentes catégories de membres
- ✓ Plan de communication efficace
- ✓ Diversification du partenariat avec les PTF

Objectifs



Dotation de capital humain compétent et qualifié pour le monde rural



SES ACTIVITÉS

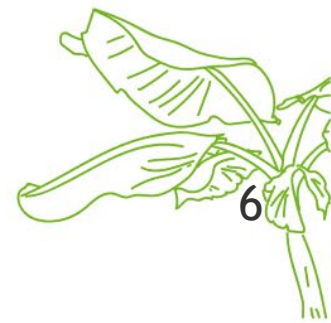
```
graph TD; A[SES ACTIVITÉS] --- B[Capitalisation]; A --- C[Amélioration qualité des services FAR]; A --- D[Mise à disposition informations]; A --- E[Plaidoyer];
```

Capitalisation

**Amélioration
qualité des
services FAR**

**Mise à
disposition
informations**

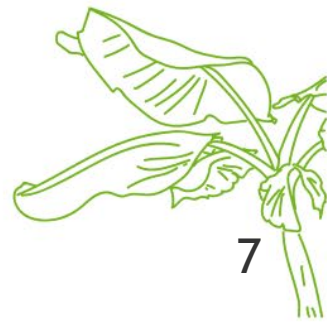
Plaidoyer



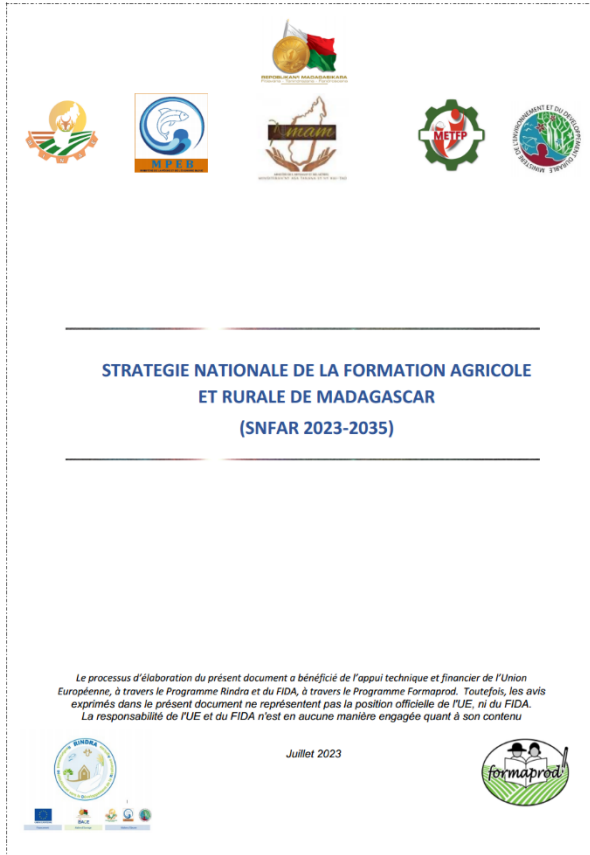


PLACE DU RÉSEAU DANS LA SNFAR

1. Existe-t-il une SNFAR dans votre pays? OUI
2. Quelle mise en œuvre de cette SNFAR actuellement? SUIVANT LE PARTENARIAT DISPONIBLE
3. Quel lien le Réseau a-t-il avec la SNFAR (son élaboration et sa mise en œuvre)? PARTICIPATION DURANT TOUTES PHASES D'ELABORATION ET DOCUMENT DE REFERENCE DANS LA PRIORISATION D'ACTIVITES DU RN



PLACE DU RÉSEAU DANS LA SNFAR



PMO en cours d'élaboration

FARMADA :

- ✓ Association consultée dans la démarche de mise à jour de la SNFAR
- ✓ Participation aux ateliers de réflexion
- ✓ Participation à atelier de restitution
- ✓ Association invitée lors de la cérémonie de présentation





TITRE 1 : Objet

Article 1 :

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et de compléter le statut de « FARMADA » réseau des acteurs FAR à Madagascar. Toute modification doit être validée par le CO sur proposition du bureau exécutif.

TITRE 2 : Membres – mode d'adhésion – qualité de membres

Article 2 :

FARMADA est ouverte à toute structure (institutions, organismes, établissements) exerçant des activités de formation Agricole et Rurale : agriculture, élevage, pêche, environnement, transformation artisanale des produits agricoles, petits matériels agricoles, qui adhère à la vision, les missions, objectifs de FARMADA et accepte les termes du statut et de ce présent règlement.

Article 3 : Adhésion

Pour devenir membre de FARMADA, la structure candidate doit fournir les pièces ci-dessous :

- la lettre de demande d'adhésion ;
- les statuts du candidat ;
- les deux derniers rapports d'activités ;
- Fiche d'adhésion remplie
- Tout document attestant l'existence légale du demandeur (statut, certificat d'ouverture, etc.)

Toute demande d'adhésion est instruite par le Conseil d'Orientation. Cette dernière dresse le PV de l'instruction qui sera transmis à l'Assemblée Générale. En cas de besoin, le Conseil d'Orientation peut solliciter la structure candidate à apporter des compléments d'informations avant de dresser ledit PV.

L'acceptation ou non de la candidature sera décidée en Assemblée Générale par vote à mains levées. La candidature est acceptée si le candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 4 : droit d'adhésion

Le droit d'adhésion est fixé à dix mille Ariary (Ar 10 000). Le délai de versement du droit d'adhésion est fixé à 6 mois au plus tard après l'acceptation de la demande d'adhésion. Le droit d'adhésion doit être réglé en une seule fois auprès du trésorier du réseau. Toute perception d'argent est prouvée par de reçus.

Tout membre ayant acquitté son droit d'adhésion se verra délivré une carte de membre, dont la validité est de 3 ans.

Article 5: droits des membres

Les droits des membres de FARMADA sont fixés en premier lieu dans le statut de l'association. Les devoirs et les responsabilités des membres découlent de leurs droits.

Ainsi, tout membre en règle avec les dispositions du statut et du présent règlement a le droit de :

- Etre candidat à l'élection des membres du Conseil d'orientation,
- Voter, un membre une voix,
- Participer aux débats lors des AG, des réunions et faire des propositions objectives, concrètes et constructives,
- S'informer par les voies légales de la situation financière de l'association ainsi que de la mise en œuvre des projets menés par FARMADA
- Jouir des avantages afférents à sa qualité de membre.

Article 6 : devoirs des membres

Tout membre a le devoir de :

- Respecter scrupuleusement le statut de FARMADA de même que le présent règlement intérieur,

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

1. Compréhension du réseau

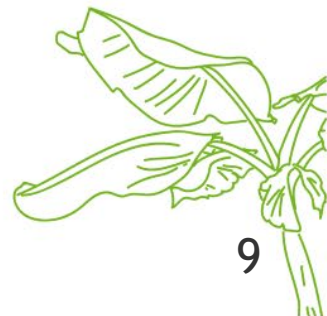
2. Qui sont les membres ?

3. Quel est le rôle des membres ?

des

? Quels

rôles ?



SES MEMBRES

TITRE 1 : Objet

Article 1 :

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et de compléter le statut de « FARMADA » réseau des acteurs FAR à Madagascar. Toute modification doit être validée par le CO sur proposition du bureau exécutif.

TITRE 2 : Membres – mode d'adhésion – qualité de membres

Article 2 :

FARMADA est ouverte à toute structure (institutions, organismes, établissements) exerçant des activités de formation Agricole et Rurale : agriculture, élevage, pêche, environnement, transformation artisanale des produits agricoles, petits matériels agricoles, qui adhère à la vision, les missions, objectifs de FARMADA et accepte les termes du statut et de ce présent règlement.

Article 3 : Adhésion

Pour devenir membre de FARMADA, la structure candidate doit fournir les pièces ci-dessous :

- la lettre de demande d'adhésion ;
- les statuts du candidat ;
- les deux derniers rapports d'activités ;
- Fiche d'adhésion remplie
- Tout document attestant l'existence légale du demandeur (statut, certificat d'ouverture, etc.)

Toute demande d'adhésion est instruite par le Conseil d'Orientation. Cette dernière dresse le PV de l'instruction qui sera transmis à l'Assemblée Générale. En cas de besoin, le Conseil d'Orientation peut solliciter la structure candidate à apporter des compléments d'informations avant de dresser ledit PV.

L'acceptation ou non de la candidature sera décidée en Assemblée Générale par vote à mains levées. La candidature est acceptée si le candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 4 : droit d'adhésion

Le droit d'adhésion est fixé à dix mille Ariary (Ar 10 000). Le délai de versement du droit d'adhésion est fixé à 6 mois au plus tard après l'acceptation de la demande d'adhésion. Le droit d'adhésion doit être réglé en une seule fois auprès du trésorier du réseau. Toute perception d'argent est prouvée par de reçus. Tout membre ayant acquitté son droit d'adhésion se verra délivré une carte de membre, dont la validité est de 3 ans.

Article 5: droits des membres

Les droits des membres de FARMADA sont fixés en premier lieu dans le statut de l'association. Les devoirs et les responsabilités des membres découlent de leurs droits. Ainsi, tout membre en règle avec les dispositions du statut et du présent règlement a le droit de :

- Etre candidat à l'élection des membres du Conseil d'orientation,
- Voter, un membre une voix,
- Participer aux débats lors des AG, des réunions et faire des propositions objectives, concrètes et constructives,
- S'informer par les voies légales de la situation financière de l'association ainsi que de la mise en œuvre des projets menés par FARMADA
- Jouir des avantages afférents à sa qualité de membre.

Article 6 : devoirs des membres

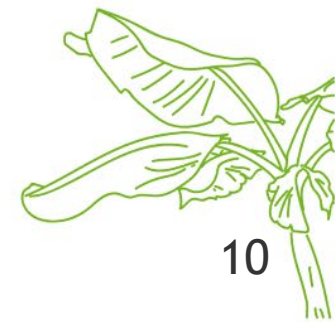
Tout membre a le devoir de :

- Respecter scrupuleusement le statut de FARMADA de même que le présent règlement intérieur,

1. Quel (s) type (s) de mise à jour

de fréquence

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and the number '2'.



Article 1 :

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et de compléter le statut de « FARMADA » réseau des acteurs FAR à Madagascar. Toute modification doit être validée par le CO sur proposition du bureau exécutif.

TITRE 2 : Membres – mode d'adhésion – qualité de membres**Article 2 :**

FARMADA est ouverte à toute structure (institutions, organismes, établissements) exerçant des activités de formation Agricole et Rurale : agriculture, élevage, pêche, environnement, transformation artisanale des produits agricoles, petits matériels agricoles, qui adhère à la vision, les missions, objectifs de FARMADA et accepte les termes du statut et de ce présent règlement.

Article 3 : Adhésion

Pour devenir membre de FARMADA, la structure candidate doit fournir les pièces ci-dessous :

- la lettre de demande d'adhésion ;
- les statuts du candidat ;
- les deux derniers rapports d'activités ;
- Fiche d'adhésion remplie
- Tout document attestant l'existence légale du demandeur (statut, certificat d'ouverture, etc.)

Toute demande d'adhésion est instruite par le Conseil d'Orientation. Cette dernière dresse le PV de l'instruction qui sera transmis à l'Assemblée Générale. En cas de besoin, le Conseil d'Orientation peut solliciter la structure candidate à apporter des compléments d'informations avant de dresser ledit PV.

L'acceptation ou non de la candidature sera décidée en Assemblée Générale par vote à mains levées. La candidature est acceptée si le candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 4 : droit d'adhésion

Le droit d'adhésion est fixé à dix mille Ariary (Ar 10 000). Le délai de versement du droit d'adhésion est fixé à 6 mois au plus tard après l'acceptation de la demande d'adhésion. Le droit d'adhésion doit être réglé en une seule fois auprès du trésorier du réseau. Toute perception d'argent est prouvée par de reçus.

Tout membre ayant acquitté son droit d'adhésion se verra délivré une carte de membre, dont la validité est de 3 ans.

Article 5: droits des membres

Les droits des membres de FARMADA sont fixés en premier lieu dans le statut de l'association. Les devoirs et les responsabilités des membres découlent de leurs droits.

Ainsi, tout membre en règle avec les dispositions du statut et du présent règlement a le droit de :

- Etre candidat à l'élection des membres du Conseil d'orientation,
- Voter, un membre une voix,
- Participer aux débats lors des AG, des réunions et faire des propositions objectives, concrètes et constructives,
- S'informer par les voies légales de la situation financière de l'association ainsi que de la mise en œuvre des projets menés par FARMADA
- Jouir des avantages afférents à sa qualité de membre.

Article 6 : devoirs des membres

Tout membre a le devoir de :

- Respecter scrupuleusement le statut de FARMADA de même que le présent règlement intérieur,

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller ones, with a small number '2' written next to one of them.



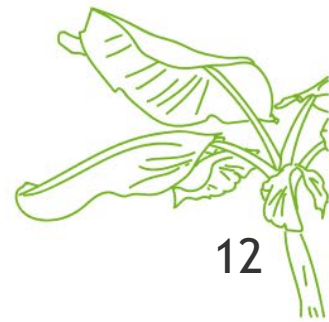
SES MEMBRES

- Validation des nouveaux membres lors de l'AG

Article 3 : Adhésion

Pour devenir membre de FARMADA, la structure candidate doit fournir les pièces ci-dessous :

- la lettre de demande d'adhésion ;
- les statuts du candidat ;
- les deux derniers rapports d'activités ;
- Fiche d'adhésion remplie
- Tout document attestant l'existence légale du demandeur (statut, certificat d'ouverture, etc.)

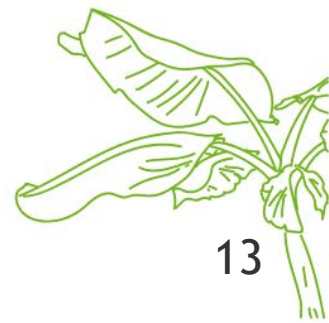


SES MEMBRES

1. Composition des membres ou instances de direction des réseaux formels

Conseil d'orientation composés de 13 membres :

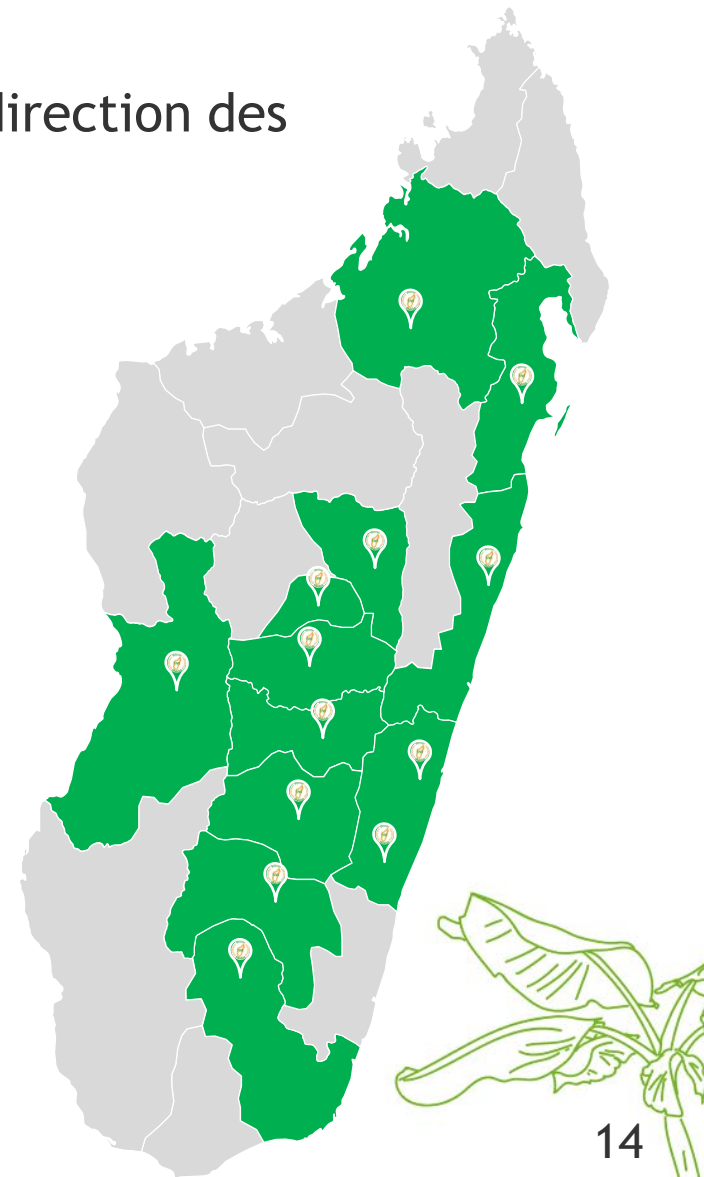
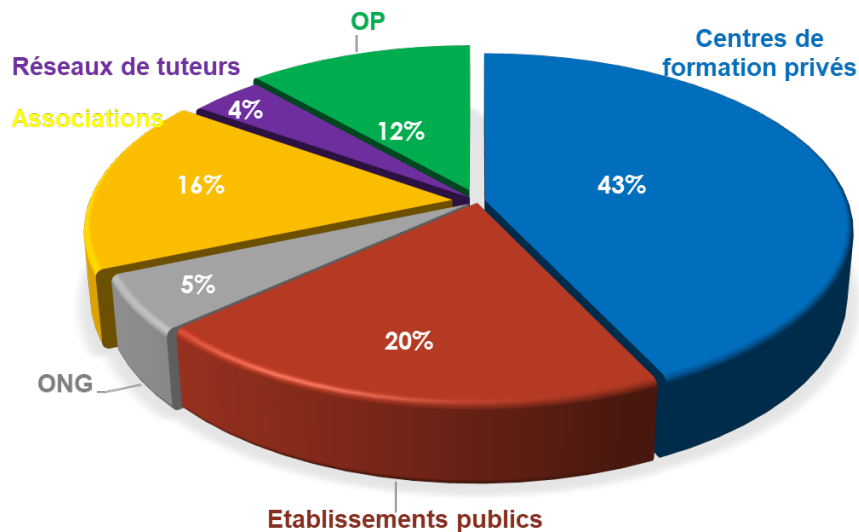
- ✓ 2 représentants élus du collège des établissements publics
- ✓ 4 représentants élus du collège des centres privés
- ✓ 1 représentant élu du collège des ONG
- ✓ 2 représentants élus du collège des Associations
- ✓ 2 représentants élus du collège des OP
- ✓ 1 représentant élu du collège Réseaux de tuteurs
- ✓ Président sortant



SES MEMBRES

1. Composition des membres ou instances de direction des réseaux formels

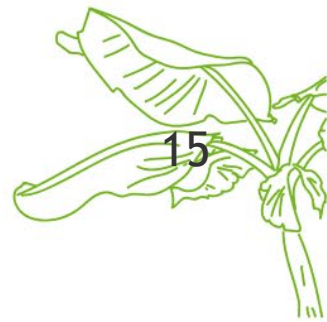
- ✓ Une association regroupant 191 structures de formation



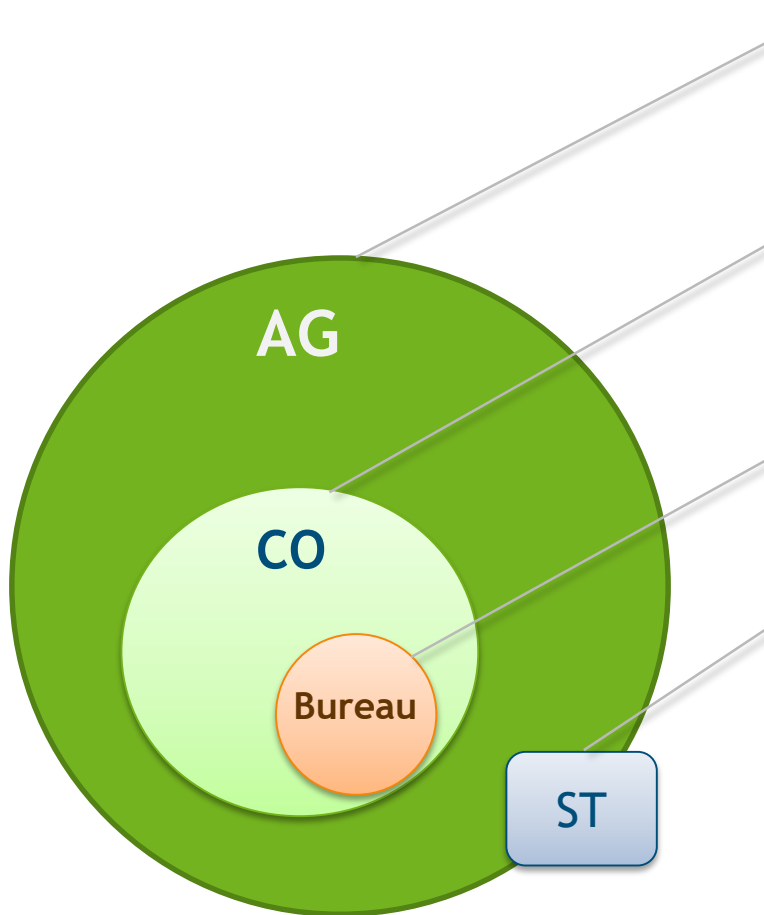


SON ORGANISATION

1. Comment est organisée la gouvernance du réseau? Qui fait quoi (rôle des membres, du Bureau) ?
2. Le réseau dispose-t-il d'une charte / textes associatifs ?



SON ORGANISATION

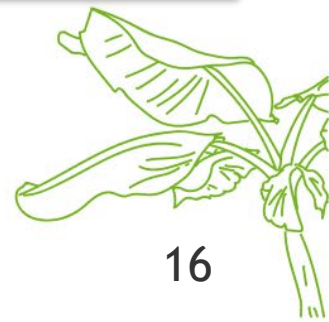


- ✓ Validation PS
- ✓ Validation PTA
- ✓ Validation Rapports annuels

- ✓ Etablissement priorités parmi les objectifs stratégiques
- ✓ Elaboration propositions a faire adopter par l'AG
- ✓ Suivi et évaluation des réalisations

- ✓ Représentation
- ✓ Gestion du personnel

- ✓ Elaboration proposition PTA
- ✓ Mise en œuvre activités
- ✓ Préparation rapports annuels



SON ORGANISATION

2. Le réseau dispose-t-il d'une charte / textes associatifs ?

FARMADA

- ✓ 13 Réseaux régionaux
- ✓ Réseau formalisé sous statut associatif (statut, règlement intérieur, NIF et STAT)

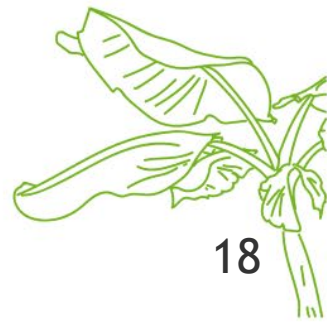
AG





BILAN 2024

1. Quels changements ont été permis au niveau de la FAR du pays à travers les activités du Réseau ? Quels résultats/ effets/ impacts ?
2. Réalisez-vous des rapports d'activités annuels ? A qui est-il diffusé ?



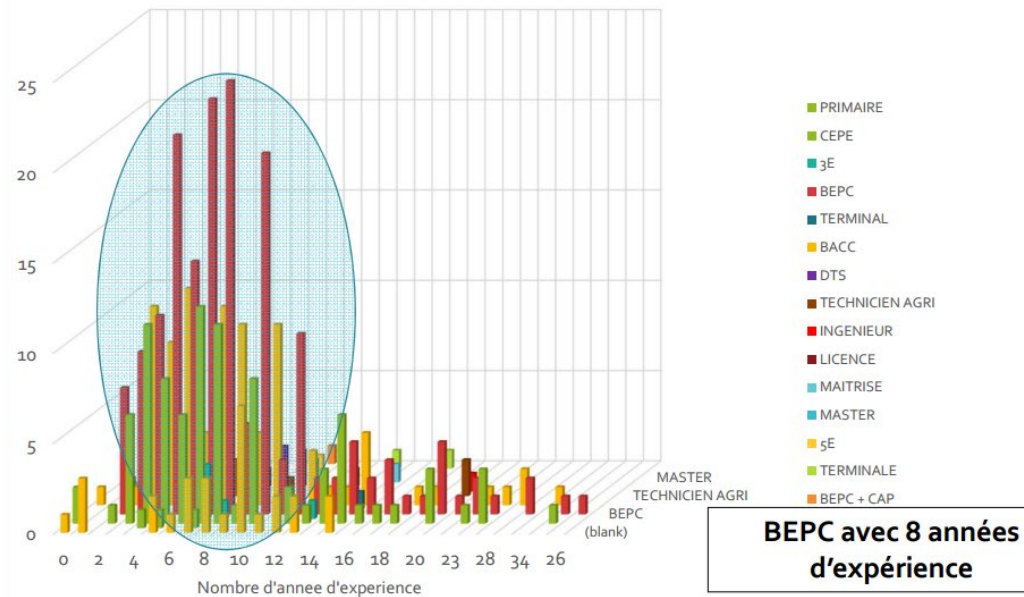
BILAN 2024

Résultats

✓ Typologie de tuteur d'apprenti

Zoom sur
l'année
d'expérience
par rapport au
diplôme

DISTRIBUTION AU NIVEAU DU DIPLOMES DES TUTEURS PAR RAPPORT A
LEUR NOMBRE D'ANNEE D'EXPERIENCE



BEPC avec 8 années
d'expérience

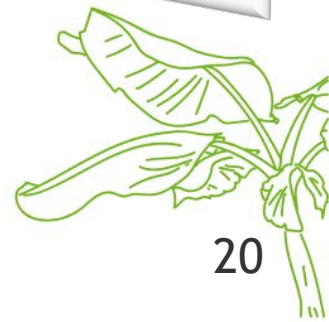
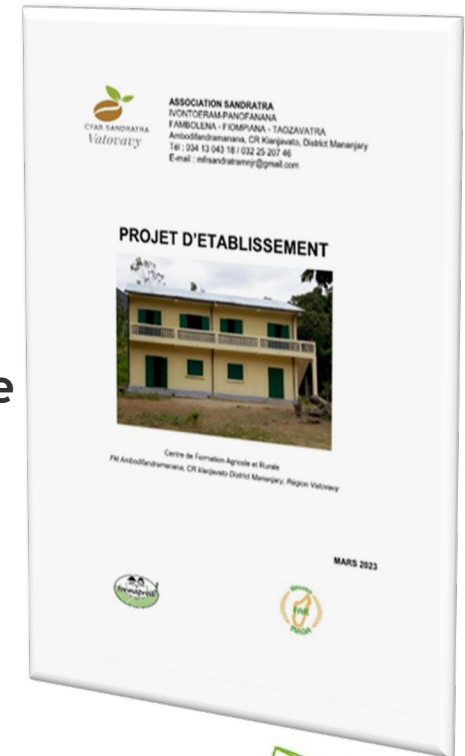
BILAN 2024

Résultats

- ✓ 24 centres agréés
- ✓ 18 CEFAR disposant de projet d'établissement
- ✓ Dispositif de labélisation des CEFAR (Label SOA FAR)
- ✓ Référentiel national de diplôme de producteur agricole

Effets

- ✓ Réglementation de la FAR
- ✓ Adhésion des membres à la démarche qualité



BILAN 2024

2. Réalisez-vous des rapports d'activités annuels ? A qui est-il diffusé ?



- ✓ Rapport annuel diffusé aux membres et aux partenaires





STRATÉGIE DU RÉSEAU

1. Quelle stratégie du réseau pour jouer son rôle dans la FAR au niveau de son pays? Comment cette stratégie est-elle mise en œuvre?
2. Quels constats et quelles difficultés rencontrées ? Quels besoins / accompagnements ?



STRATÉGIE DU RÉSEAU

Missions



- ✓ Force de proposition pour l'amélioration de l'environnement de la FAR
- ✓ Cadre de partage, de mutualisation des compétences



En 2026

FARMADA rayonne dans les 23 Régions. Crédible et leader dans la mise en œuvre de la rénovation, il contribue au changement concerté des stratégies liées à la FAR.

Valeurs



- ✓ Intégrité
- ✓ Participation
- ✓ GAR

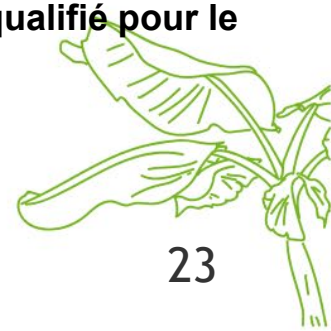
Axes stratégiques

- ✓ Gouvernance efficace
- ✓ Services adaptés aux différentes catégories de membres
- ✓ Plan de communication efficace
- ✓ Diversification du partenariat avec les PTF

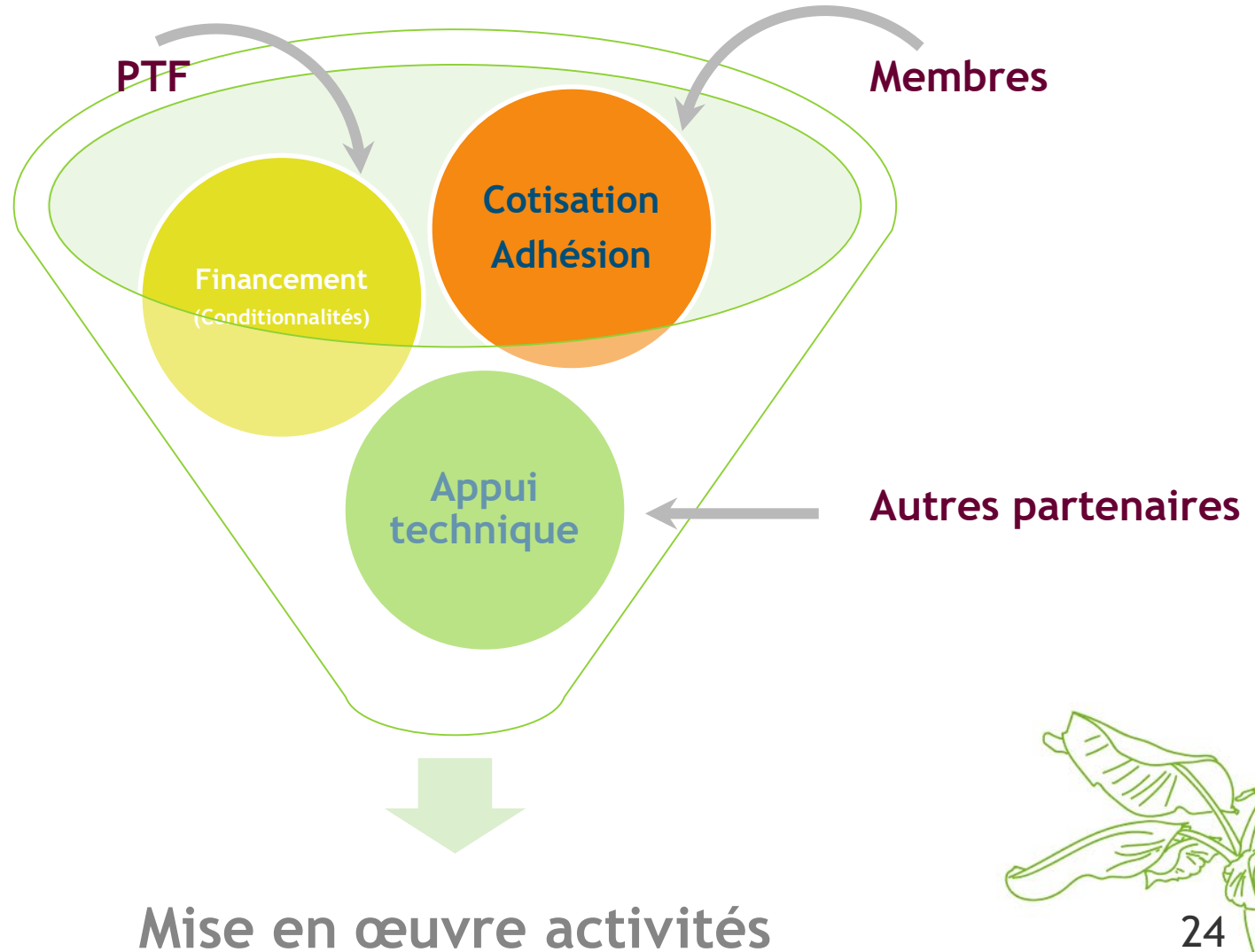
Objectifs



Dotation de capital humain compétent et qualifié pour le monde rural



STRATÉGIE DU RÉSEAU





SUIVI AU NIVEAU DU RÉSEAU

1. Quel (s) outil (s) pour le suivi de l'action ?
 - ✓ Cadre logique
 - ✓ Chronogramme détaillé des interventions
 - ✓ Tableaux de suivi des réalisations des activités et des résultats





SUIVI AU NIVEAU DU RÉSEAU

2. Quels constats et quelles difficultés rencontrées ? Quels besoins / accompagnements ?
 - ✓ Absence de dispositif de suivi évaluation
 - ✓ Manque de personne ayant de compétences spécifiques en la matière





ANALYSE SWOT DU RÉSEAU

➔ Par rapport à i) leurs finalités et objectifs ; ii) sa gouvernance ;
iii) sa légitimité vis-à-vis des institutions et ses propres
membres et iv) sa capacité d’agir :

1. Quelles sont ses forces ?
2. Quelles sont ses faiblesses ?
3. Quelles sont les opportunités pour le réseau?
4. Quelles potentielles menaces ?



ANALYSE SWOT DU RÉSEAU FARMADA

FORCES

- Connaissance fine des membres
- Capacité à mobiliser les acteurs de la FAR autour de l'amélioration de la qualité
- Capacité à soutenir les membres dans leur engagement à adopter la démarche qualité
- Harmonisation des approches méthodologiques grâce à la capitalisation
- Notoriété et reconnaissance
- Partenariats engagés





ANALYSE SWOT DU RÉSEAU FARMADA

FAIBLESSES

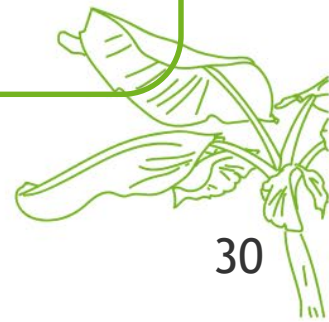
- Faible implication/engagement des membres
- Faible considération des besoins spécifiques de chaque catégorie de membre dans le développement de services d'appui
- Actions de communication non structurées
- Capacité d'autofinancement limité du réseau
- Faible inclusion des acteurs de la FAR



ANALYSE SWOT DU RÉSEAU FARMADA

OPPORTUNITÉS

- Productivité conditionnée par la qualité de la FAR
- Priorité politique pour la dynamisation des secteurs productifs
- Dynamique de réseautage
- Présence de PTF intervenant dans la FAR





ANALYSE SWOT DU RÉSEAU FARMADA

MENACES

- Instabilité politique
- Relation avec les organes de gouvernance peu développée
- Inexistence de stratégie de mobilisation des ressources
- Insuffisance d'engagement et de volonté d'appropriation
- Insuffisance de plaidoyer au niveau régional

